

République Française
Liberté – Egalité - Fraternité

Département de la Guadeloupe
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du Jeudi 25 Juillet 2024

Effectif du Conseil : 29

Présents : 19

Absents excusés : 09

Absent : 01

Procurations : 05

Sens du Vote

Pour :

Contre :

Abstention :

Par suite d'une convocation en date du 17 juillet 2024, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **Jeudi 25 juillet à 18h30** sous la présidence de Monsieur **Jules OTTO**, Maire.

Etaient présents : Jules OTTO, Jacqueline TASSIUS, Christiane COLET-BAILLET, Ernand BOULON, Daniel CANGO, Marie-Pierre DARLY, Joël LANCASTRE, Yvon TOI-OTTO, Amour GABALI, Juliette FARNABE, Gérard RAMASSAMY, Louis-Jules DARES, Sonia JEREMIE-CAMALET, Ketty LANCIEN, Véronique GOMBAULD, Nicolas BRESLAU, Anne-Marie CANGO, Luigi LANCASTRE, Jennifer LINON.

Absents excusés : Frédéric OTTO, Cindy DARMIN, Christopher GERAN, Albert AIRA, Virginie GUILLAUME, Gaston GERAN, Aline TOI, Esther JEREMIE AMBRAISSE, Pierrot TAURUS.

Absents : Alexandre CLAIRY.

Procurations : Frédéric OTTO donne procuration à Jules OTTO, Cindy DARMIN donne procuration à Christiane COLET-BAILLET, Christopher GERAN donne procuration à Nicolas BRESLAU, Albert AIRA donne procuration à Ernand BOULON, Pierrot TAURUS donne procuration à Jennifer LINON.

Secrétaire de séance : Luigi LANCASTRE

N° de délibération : 02

Date de transmission en préfecture :

30 JUL 2024

Relevé de décisions

Monsieur le Maire expose à ses collègues que conformément à la délibération n°3 du 16 juillet 2020 déléguant au Maire certaines attributions du Conseil municipal que plusieurs décisions ont été prises au cours des mois de mai, juin et juillet et qu'il convient d'en rendre compte.

DATE	N°	OBJET
03/07/2024	2024/07-20	- Convention pour l'occupation d'un local communal sis à la rue Ferdinand LOBEAU par des professionnels de santé
27/06/2024	2024/06-19	- Cadeau d'une valeur de 500,00 € aux agents de la collectivité partis à la retraite Nombre d'agents : 4 Coût global de l'opération : 2000,00 €

26/06/2024	2024/06-18	- Prestation de service pour l'utilisation du progiciel MARCO en mode hébergé par la Commune Prestataire : Société AGYSOFT Progiciel & Services Coût de la prestation : 4596,00 €HT
07/05/2024	2024/05-15	- Convention de prestation de service dans le domaine du community management Prestataire : Micro-entreprise LANOUVELLESAM Coût de la prestation : 21 600,00 € HT Durée : 1 an
07/05/2024	2024/05-14	- Convention de prestation de service pour la maintenance du parc de climatisation de la Commune Prestataire : Société TAL CLIM Coût de la prestation : 30 960,00 €HT Durée : 1 an

Le Conseil municipal,
Après échanges de vues

Article 1 : Prend acte des décisions référencées ci-dessus.

Article 2 : D'adresser un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de Région et à Madame la Comptable publique.

Acte certifié exécutoire
Réception en Préfecture :

Publication :



Pour expédition conforme
Le Maire

Jules OTTO

Affichée le 31 JUL. 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr